



Foncière Paris France

COMMUNIQUE DE PRESSE - DIFFUSION IMMEDIATE

PARIS, LE 27 JUILLET 2011

Projet de rapprochement entre Foncière Paris France et Foncière des Régions

Le Conseil d'administration de Foncière Paris France qui s'est tenu le 26 juillet 2011 a été informé par son management d'un projet de rapprochement entre Foncière des Régions (FDR) et Foncière Paris France (FPF).

Ce projet a été accueilli favorablement par la majorité du Conseil de FPF qui a également décidé de mandater le Cabinet Détoyat en tant qu'expert indépendant en vue d'analyser les modalités de l'offre publique qui sera présentée par FDR.

Le Conseil d'administration a également été informé que Covéa, Predica, Holding Wilson 250 et le management de la société, ont décidé en leur qualité d'actionnaires ou de détenteurs de titres donnant accès au capital de FPF, de signer dans les conditions financières précisées ci-après, des contrats d'apport en nature portant sur leurs actions, leurs OSRA¹ et leurs BSA².

Ces apports en nature portent sur les actions, les OSRA 2010, les BSA 2005 et les BSA 2010 Foncière Paris France détenus par les apporteurs. Ces apports en nature, ainsi que les engagements d'apport à l'OPE portant sur 2% du capital et des droits de vote dont FDR bénéficie par ailleurs, représentent 27 % du capital et des droits de vote existant et 37 % du capital et des droits de vote (sur une base diluée).

Ils seront rémunérés comme suit :

- Actions : 13 actions nouvelles Foncière des Régions pour 8 actions Foncière Paris France ;
- OSRA 2010 : 13 OSRA Foncière des Régions 2011 pour 8 OSRA 2010 Foncière Paris France ; ces OSRA Foncière des Régions seront émises par Foncière des Régions selon les mêmes termes économiques que les OSRA 2010 Foncière Paris France et seront cotées ;
- BSA 2005 : 95 actions nouvelles Foncière des Régions pour 158 BSA 2005 Foncière Paris France ;
- BSA 2010 : 8 actions nouvelles Foncière des Régions pour 207 BSA 2010 Foncière Paris France.

Les actions nouvelles à émettre porteront jouissance au 1^{er} janvier 2011.

¹ Obligations subordonnées remboursables en actions

² Bons de souscription d'actions

Une fois les opérations d'apport en nature réalisées, Foncière des Régions déposera une offre publique d'échange sur les actions et les autres catégories de titres donnant accès au capital de Foncière Paris France, dans les mêmes conditions que celles retenues pour les besoins des contrats d'apports et des engagements d'apport à l'OPE sus-visés.

Jean Paul Dumortier, Président Directeur Général de Foncière Paris France a déclaré à l'issue du Conseil ; « Je me réjouis de l'adossement futur de Foncière Paris France à un groupe dont la culture immobilière est proche de la nôtre. Cette opération s'inscrit dans une dynamique de développement que notre société a connue depuis sa création et permettra à notre actionnariat d'évoluer au sein d'un plus grand groupe. Ce projet de rapprochement permettra à Foncière Paris France de poursuivre un certain nombre de projets de développements actuellement en cours d'étude dans des marchés qui nous sont chers, notamment à Paris et à Saint Denis. »

A PROPOS DE FONCIERE PARIS FRANCE

Foncière Paris France est une SIIC spécialisée dans l'immobilier tertiaire francilien. Elle a été créée en mai 2005 par Jean-Paul Dumortier, par ailleurs président de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières.

Foncière Paris France est cotée sur NYSE Euronext Paris, compartiment B (code "FPF", code ISIN : FR0010304329).

www.fonciereparisfrance.fr

CONTACTS

FONCIERE PARIS FRANCE

Didier Brethes - Directeur Général Délégué

didier.brethes@sfpif.com

01 43 12 39 00